



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 13622

Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés croissantes que rencontre la profession des ambulanciers. En effet, les ambulanciers se retrouvent cernés par de nombreux problèmes : augmentation des coûts sans aucune perspective de revalorisation tarifaire équivalente ; en 2007, deux entreprises sur cinq verront leur résultat d'exploitation basculer en négatif ; la forte évolution du SMIC a entraîné à la hausse les rémunérations conventionnelles, d'où 3,5 % d'augmentation en 2004 et 20 % cumulés depuis 2000, alors que dans cette même période l'inflation n'a évolué que de 9,3 % ; leurs salariés sont frustrés d'avoir perdu le droit de gagner plus, et ce, bien sûr, dans le respect des repos et maxima légaux, et les contentieux se multiplient ; le manque de main-d'oeuvre qualifiée du fait que ce secteur d'activité est de moins en moins attractif pour les salariés et l'allongement de la formation du nouveau diplôme à six mois ne permettra que deux sessions par an. Les entrepreneurs ont commencé par retarder le renouvellement des véhicules, puis ils ont réduit leur rémunération et avantages, aujourd'hui, ils effectuent plus de gardes eux-mêmes. Impuissants, ils assistent à la chute de leur exploitation et vont vers une situation critique de blocage et vers une précarisation des emplois à très court terme. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de venir en aide à cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13622

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8154

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)